

PARCOURS VERS DIPLOME D'ÉTAT TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Formation initiale et continue
Session 2026-2028

Date maj et version : 05/02/2026 - V1 Code RNCP : RNCP39680 Certificateurs : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028	
Objectifs généraux	À l'EMAP, le DE TISF s'inscrit dans un parcours de formation de comprenant différentes étapes : - Étape 1 : Consolidation des connaissances de bases et des compétences clés (91h) - Partie 1 - Étape 2 : DE TISF (950 h de formation théorique et 1050h de formation pratique) - Étape 3 : Consolidation des connaissances de bases et des compétences clés (70h) - Partie 2 En candidatant à l'EMAP, le candidat retenu s'engage à suivre l'intégralité de ce parcours qui est obligatoire. Seule l'EMAP se réserve le droit d'intégrer des candidats sur la partie DE. Autrement dit, un candidat, de sa propre initiative ne pourra décider de suivre uniquement la partie TISF Les objectifs généraux de la formation sont les suivants : - Acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice, visant à favoriser l'autonomie des personnes, leur intégration dans leur environnement et la création ou la restauration du lien social. - Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif des personnes et des familles dans leur vie quotidienne, en s'appuyant sur le projet personnalisé et dans une logique de parcours. - Accompagner les parents et futurs parents dans l'exercice de la fonction parentale, en tenant compte des enjeux liés à la famille, à la place de l'enfant ou du jeune et aux contextes de vulnérabilité. - S'inscrire dans un travail d'équipe pluridisciplinaire et partenarial, afin d'assurer la cohérence et la continuité des accompagnements dans une logique de parcours.
Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation	<u>Renforcement des connaissances de bases et des compétences clés 1 et 2</u> <u>Méthodes mobilisées :</u> - Alternance de cours théoriques et de pratiques. - Méthode participative et pédagogie active - Pédagogie ludique - Mise en situation

EMAP – Ecole des Métiers à l'Accompagnement de la Personne
 1 D chemin Vélia - 97432 RAVINE DES CABRIS
 Tél. : 02 62 96 95 30 - Fax : 02 62 25 27 03 - E-mail : accueil@emap.re
 SIRET : 440 944 544 00020 – APE 8559A



**Cofinancé par
l'Union européenne**



Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion.
 L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

	<u>Modalités d'évaluation :</u> L'acquisition des compétences sera évaluée de manière formative lors de différentes mises en situation, de certaines épreuves (écrites ou orales) et au travers de l'élaboration de différents documents. LE DE TISF : <u>Méthodes mobilisées :</u> ▪ Pédagogie de l'alternance intégrative (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaires à l'apprentissage) ▪ Individualisation du parcours (accompagnement consistant à aider le stagiaire à réaliser son projet de formation) ▪ Pédagogie active ▪ Analyse des pratiques (Groupes d'Analyse de Pratique animés par des professionnel(le)s TISF) ▪ Actions en partenariat avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux ▪ Participation des stagiaires à des journées thématiques et/ou Forums ▪ FOAD <u>Modalités d'évaluation :</u> ▪ Évaluations formatives ▪ Évaluations sommatives ▪ Certifications conformes à l'annexe IV de l'Arrêté du 1^{er} juillet 2024)
Les débouchés	Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Il exerce au domicile habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement ou service notamment ceux visés par l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce sur le lieu habituel de vie, au domicile des personnes aidées, ou en établissements sociaux et médico-sociaux. Type d'emplois accessibles : concernés sont principalement : - Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : - L'intervention sociale et familiale - Les services d'aide à domicile - Les établissements sociaux et médico-sociaux - Les structures d'accueil pour les personnes handicapées - Les résidences pour personnes âgées - Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale - Les centres maternels foyers de l'enfance - Les centres d'accueil d'urgence Les employeurs sont principalement : - Associations d'aide à domicile Services d'aide aux familles - Établissements sociaux et médico-sociaux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) Foyers Maternels Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) Résidences pour personnes âgées

	- Collectivités territoriales (départements, communes) - Structures publiques et privées visées par l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles Caisses d'Allocations Familiales (CAF) Mutualités Sociales Agricoles (MSA) Caisses d'Assurance Maladie Services de l'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) Services d'Éducation et de Soins à Domicile (SESSAD) - Autres structures Crèches parentales
Poursuite de parcours	• Formations de niveau bac + 2 : - DEUST Métiers de la cohésion sociale - BTS Économie Sociale et Familiale (ESF) • Formations de niveau bac + 3 : - Licence professionnelle intervention sociale en insertion et réinsertion sociale et professionnelle, parcours médiateur socio-économique - Licence professionnelle intervention sociale en accompagnement des publics spécifiques, parcours jeunesse en difficulté - BUT Carrières juridiques (CJ) - DUT Carrières sociales, option services à la personne • Formations de niveau bac + 5 : - Master professionnel en analyse et conception de l'intervention sociale • Autres possibilités de formation, avec des possibilités d'allègements ou de dispense de formation dans certaines conditions : - Présentation aux épreuves d'admission dans les écoles d'éducateur de jeunes enfants (diplôme DEEJE) - Présentation aux épreuves d'admission dans les écoles d'éducateur spécialisé (diplôme DEES) • Évolution professionnelle : - Expérimenté, le titulaire du DETISF peut évoluer vers des fonctions d'encadrement ou de direction de centre social.
Accessibilité aux personnes en situation de Handicap	- Tous les sites sont accessibles - Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap (contacter notre référent handicap : referenthandicap@emap.re).
Dates de la prochaine session	De septembre 2026 à mai 2028

La formation en détails	
Données réglementaires	Décret n° 2024-655 du 1er juillet 2024 relatif au diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale 2006 modifiant le Décret 2006-250 du 1^{er} mars 2006 Arrêté du 1er juillet 2024 relatif au diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale modifiant l'Arrêté du 25 avril 2006 Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er septembre 2024, sous réserve des dispositions transitoires prévues aux II et III de son article 2. Notice : le décret modifie les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale. Il précise notamment le niveau du diplôme en référence au cadre national des certifications professionnelles, la structuration du diplôme en blocs de compétences, les voies d'accès à la certification et la composition du jury. Il prévoit, en outre, les modalités transitoires pour les personnes engagées dans un cycle de formation ou de validation des acquis de l'expérience relevant des modalités jusqu'alors applicables pour l'obtention de ce diplôme. Références : le décret et les dispositions du code de l'action sociale et des familles qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance. • https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049861926 • https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049862129
La certification	Obtention du diplôme : L'obtention du diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale est subordonnée à la validation de plusieurs blocs de compétences, chacun correspondant à des domaines spécifiques de formation. Validation des blocs de compétences : • Épreuves de certification : - Chaque bloc de compétences est validé séparément par des épreuves de certification spécifiques, sans compensation des notes entre blocs. - Le candidat valide un bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de certification associée. • Parcours de formation pratique : - L'acquisition des compétences est également évaluée à la fin du parcours de formation pratique. - L'établissement de formation complète un livret de formation pour chaque candidat, attestant des compétences acquises durant les stages et les formations pratiques. • Présentation au diplôme : - À l'issue de la formation, l'établissement présente les candidats au diplôme ou à l'obtention de blocs de compétences. - Un dossier comprenant le livret de formation dûment complété, les pièces relatives aux épreuves de certification, l'évaluation de la période de formation pratique, et l'évaluation des compétences

	est transmis au représentant de l'État en région avant la date limite fixée par celui-ci. - Ce dossier inclut également le dossier de pratiques professionnelles en deux exemplaires, qui documente les expériences et compétences acquises par le candidat. • Jury de certification : - Un jury, conformément à l'article D. 451-85 du code de l'action sociale et des familles, établit la liste des candidats ayant validé un ou plusieurs blocs de compétences. - Les candidats ayant validé l'ensemble des blocs de compétences reçoivent le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale. - Les candidats inscrits dans une démarche globale de certification mais n'ayant pas validé tous les blocs reçoivent une attestation de compétences pour les blocs validés. - Les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences et ayant validé ces blocs reçoivent également une attestation de compétences. • Validation des acquis de l'expérience (VAE) : - Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience, permettant aux professionnels d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences acquises sur le terrain.
Dispenses et allègements	Les candidats ayant validé un ou plusieurs domaines de compétences avant le 1er juillet 2024 voient leurs acquis pris en compte selon le tableau de correspondance entre les anciens domaines de compétences et les nouveaux blocs de compétences, figurant en annexe V de l'arrêté du 1er juillet 2024.
Prérequis	▪ Être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation ▪ Être inscrit à Pôle Emploi ▪ L'accès à la formation n'exige pas de prérequis. ▪ En français : savoir décrire une situation et des faits, exprimer une opinion argumentée, comprendre et résumer une discussion ou un texte. ▪ En bureautique : pratique du clavier et d'un logiciel de traitement de texte.
Modalités et délais d'accès	<u>Modalités :</u> Admission de droit : Les candidats suivants sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature : 1. Les lauréats de l'Institut de l'engagement. 2. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. 3. Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006. 4. Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions du présent arrêté.

	Admission sur dossier et entretien : Pour les autres candidats, l'admission en formation conduisant au diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale est subordonnée aux étapes suivantes : 1. Dépôt d'un dossier de candidature : Le dossier doit être soumis à l'établissement de formation. 2. Note biographique manuscrite 3. Entretien : Cet entretien, d'une durée de trente minutes, a pour objectif d'évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de technicien de l'intervention sociale et familiale ainsi que son aptitude et sa motivation pour exercer cette profession. L'entretien est basé sur la note rédigée au préalable par le candidat. Organisation de la sélection : • La sélection est organisée par l'établissement de formation, suivant un règlement d'admission mis à disposition des candidats avant leur inscription. • Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats souhaitant obtenir la certification globale ou pour ceux visant l'acquisition de blocs de compétences spécifiques. <u>Délai d'accès :</u> Les épreuves ont lieu en juillet pour une rentrée prévue en septembre (sous réserve de modification). Les candidats admis reçoivent une notification par mail et disposent d'un délai de 15 jours pour confirmer par courrier leur inscription à la future formation dispensée par l'EMAP.
Statuts et effectifs	- 18 places sur le quota de la formation initiale (financement Région) - 05 places sur le quota de la formation continue (autres financements) - RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) : selon la demande (financement Région)
Objectifs pédagogiques	Aptitudes : ▪ <u>Capacités relationnelles et d'empathie</u> - Être capable de pratiquer l'écoute active et de faire preuve d'empathie pour comprendre les besoins des parents et des enfants. - Être en capacité de collaborer efficacement au sein d'une équipe pluridisciplinaire et de faire preuve d'esprit d'équipe. - Avoir la capacité à communiquer de manière flexible et adaptable, et démontrer des capacités pédagogiques et de transmission. ▪ <u>Capacités analytiques et de résolution de problèmes</u> - Être capable d'analyser et synthétiser les informations relatives aux situations familiales et évaluer les besoins des familles. - Être en capacité d'observer minutieusement les interactions et les comportements et de montrer vigilance dans la sécurisation des enfants. - Avoir la capacité à gérer les crises familiales et résoudre les conflits, en détectant les signes de carence ou de négligence. ▪ <u>Organisation et rigueur</u> - Être capable de planifier et organiser les interventions et gérer les priorités. - Avoir la capacité de faire preuve de rigueur dans l'application des procédures et des normes et de persévérance dans le suivi des accompagnements. - Avoir la capacité à proposer des activités éducatives adaptées et utiliser de manière créative les ressources pédagogiques et éducatives.

	Compétences : ▪ <u>Accompagnement socio-éducatif et parental</u> - Repérer les situations de vulnérabilité des parents et enfants, organiser des pratiques de soins d'hygiène, et utiliser des techniques éducatives adaptées. - Gérer les relations et les crises familiales, comprendre le système familial, appliquer des techniques de gestion des conflits, et se positionner professionnellement lors des changements de l'équilibre familial. - Collaborer activement aux réunions d'équipe, établir des contacts et des partenariats, et suivre les parcours des familles en lien avec les partenaires. ▪ <u>Communication et relations interpersonnelles</u> - Adapter le mode de communication aux relations familiales et intergénérationnelles, utiliser des techniques de communication avec les enfants, jeunes et parents. - Rédiger des observations et analyses claires et précises, participer à la rédaction des documents relatifs à la protection de l'enfance. - Transmettre les informations adaptées, sensibiliser les familles aux dispositifs de soutien disponibles et contribuer à la rédaction des rapports et comptes-rendus liés à la protection de l'enfance. ▪ <u>Réflexivité et éthique professionnelle</u> - Réfléchir sur la pratique professionnelle, s'engager dans une auto-analyse de la pratique professionnelle, et questionner la dimension éthique de l'accompagnement socio-éducatif. - Respecter les procédures et la déontologie, montrer intégrité et sens éthique, et suivre les normes de sécurité. - Développer continuellement ses compétences, s'approprier les compétences mobilisées dans l'accompagnement socio-éducatif et s'impliquer dans la formation continue.
<i>Durée de la formation (partie DE)</i>	La formation de technicien de l'intervention sociale et familiale comprend un total de 2 000 heures. Ces heures sont réparties de la manière suivante : • Formation théorique : 950 heures • Formation pratique : 1 050 heures
<i>Contenu de la formation</i>	Domaine de formation 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours - 420 heures de formation • UF1 : La personne et son entourage • UF2 : Le projet personnalisé • UF3 : L'accompagnement à la vie quotidienne • UF4 : La participation à la vie sociale Domaine de formation 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans la fonction parentale - 380 heures de formation • UF1 : La périnatalité/natalité • UF2 : La famille • UF3 : La parentalité et la place de l'enfant/du jeune • UF4 : Les visites en présence de tiers Domaine de formation 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours - 150 heures de formation • UF1 : Le travail en équipe • UF2 : Le travail en partenariat

La formation en chiffre (Promotion 2023-2025)	- Taux de présentation au diplôme : 64 % - Taux d'obtention du diplôme : 89 % - Taux de retour des enquêtes : 75 % - Taux de satisfaction des stagiaires : 78 % - Taux d'interruption de la formation : 0 % - Taux d'abandon* : 40 % - Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation : 62% des répondants - Taux d'insertion dans l'emploi : 63 % *Pour plus d'informations sur le motif des abandons, nous contacter
Lieu	EMAP Bois d'Olives (Saint Pierre)
Tarifs	- Pour les demandeurs d'emploi : financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité. - Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Coût pédagogique : 19855€ (uniquement le DE, sous réserve de modification) - Frais de sélection (sous réserve de modification) : 25 € - Frais de scolarité (sous réserve de modification) : 180€
Contacts	- Accueil : 0262 96 95 30 ; accueil@emap.re - Formation continue : Marie France DAMOUR ; mfdamour@emap.re